

1D PRODUCTION

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros

Siège social : 2, rue d'Hautpoul

75019 PARIS

RCS PARIS 920 367 091

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six,

Le 5 juin,

A 16 heures,

1D GROUP,

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 153 206 euros, ayant son siège social sis 2, rue d'Hautpoul – 75019 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 937 975 688, dûment représentée par son Président, Monsieur Félix DHJAN

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts sociales de 1 euro chacune, composant le capital social de la Société **1D PRODUCTION**,

Associée unique de ladite société,

En présence de Monsieur Félix DHJAN, gérant non associé.

A pris les décisions suivantes relatives à :

- *Transfert du siège social ;*
- *Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la société du 2, rue d'Hautpoul – 75019 PARIS au 27, boulevard Saint-Martin – 75003 PARIS, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

De ce qui précède, l'Associée unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 27, boulevard Saint-Martin – 75003 PARIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

1D GROUP

Associée unique,

Représentée par M. Félix DHJAN